

<b>ACTION</b>	<b>Elaborer l'Etat des Risques et des Pollutions</b>	<b>Date de création :</b> Septembre 2021
		<b>Date de mise à jour :</b> Décembre 2022

Contribution aux 17 ODD (forte <span style="color: red;">■</span> et modérée <span style="color: yellow;">■</span> )	Contribution aux 5 Finalités du DD (forte et modérée)	
	<b>Finalité 1 :</b> Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	
	<b>Finalité 2 :</b> Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources	
	<b>Finalité 3 :</b> Épanouissement de tous les êtres humains	
	<b>Finalité 4 :</b> Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
	<b>Finalité 5 :</b> Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Descriptif et objectif (s) de l'action	Moyens mis en œuvre
<p>✚ Le Code de l'environnement a institué une obligation dans le cadre de l'information des acquéreurs et locataires (IAL) sur les risques naturels et technologiques majeurs. Les vendeurs et bailleurs de biens immobiliers, de toute nature, situés dans des zones couvertes par un ou des plans de prévention des risques (PPR), une zone de sismicité modérée ou forte ou dans un secteur d'information sur les sols ou dans une zone à potentiel radon de niveau 3 doivent informer au plus tôt leurs acquéreurs ou locataires potentiels de l'existence de ces servitudes.</p> <p>Les informations qui doivent être rapportées sont arrêtées par le préfet de département. Ces arrêtés relatifs à l'état des risques naturels et technologiques majeurs pour les biens immobiliers sont consultables en Préfecture ou sur les sites Internet de ces dernières.</p> <p>✚ Compte tenu que la commune est en zone sismique de niveau 4 et qu'elle est soumise à un PPR, un Etat des Risques et des Pollutions sera à rédiger et à donner aux locataires des logements communaux.</p>	<p>✚ Compléter le document en ligne sur <a href="https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/etat-des-risques-naturels-miniers-et-technologiques">https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/etat-des-risques-naturels-miniers-et-technologiques</a></p> <p>Et le remettre aux différents locataires</p>

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
Commune	

Indicateur(s) de suivi	Effectivité de l'action
------------------------	-------------------------

Estimation du montant global de l'action	Coût de l'action pour la commune	Aides et subventions
Néant	Néant	Néant

Planning prévisionnel de réalisation de l'action				
2020	2021	2022	2023	2024
		X		

# État des risques et pollutions

## aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

**Attention !** s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N°	du			mis à jour le		
<b>Adresse de l'immeuble</b>	<b>Code postal ou Insee</b>			<b>Commune</b>		

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

<b>■</b> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N		<b><sup>1</sup>Oui</b>	<b>Non</b>				
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;"><b>prescrit</b></td> <td style="width: 25%;"><b>anticipé</b></td> <td style="width: 25%;"><b>approuvé</b></td> <td style="width: 25%;">date</td> </tr> </table>	<b>prescrit</b>	<b>anticipé</b>	<b>approuvé</b>	date			
<b>prescrit</b>	<b>anticipé</b>	<b>approuvé</b>	date				
<b><sup>1</sup>Si oui</b> , les risques naturels pris en considération sont liés à :							
inondations	autres						
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN		<b><sup>2</sup>Oui</b>	<b>Non</b>				
<b><sup>2</sup>Si oui</b> , les travaux prescrits ont été réalisés :		<b>Oui</b>	<b>Non</b>				
<b>■</b> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR N		<b><sup>1</sup>Oui</b>	<b>Non</b>				
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;"><b>prescrit</b></td> <td style="width: 25%;"><b>anticipé</b></td> <td style="width: 25%;"><b>approuvé</b></td> <td style="width: 25%;">date</td> </tr> </table>	<b>prescrit</b>	<b>anticipé</b>	<b>approuvé</b>	date			
<b>prescrit</b>	<b>anticipé</b>	<b>approuvé</b>	date				
<b><sup>1</sup>Si oui</b> , les risques naturels pris en considération sont liés à :							
inondations	autres						
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN		<b><sup>2</sup>Oui</b>	<b>Non</b>				
<b><sup>2</sup>Si oui</b> , les travaux prescrits ont été réalisés :		<b>Oui</b>	<b>Non</b>				

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M		<b><sup>3</sup>Oui</b>	<b>Non</b>				
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;"><b>prescrit</b></td> <td style="width: 25%;"><b>anticipé</b></td> <td style="width: 25%;"><b>approuvé</b></td> <td style="width: 25%;">date</td> </tr> </table>	<b>prescrit</b>	<b>anticipé</b>	<b>approuvé</b>	date			
<b>prescrit</b>	<b>anticipé</b>	<b>approuvé</b>	date				
<b><sup>3</sup>Si oui</b> , les risques miniers pris en considération sont liés à :							
mouvement de terrain	autres						
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM		<b><sup>4</sup>Oui</b>	<b>Non</b>				
<b><sup>4</sup>Si oui</b> , les travaux prescrits ont été réalisés :		<b>Oui</b>	<b>Non</b>				

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T <b>prescrit et non encore approuvé</b>		<b><sup>5</sup>Oui</b>	<b>Non</b>
<b><sup>5</sup>Si oui</b> , les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :			
effet toxique	effet thermique	effet de surpression	
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T <b>approuvé</b>		<b><sup>5</sup>Oui</b>	<b>Non</b>
> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement		<b>Oui</b>	<b>Non</b>
> L'immeuble est situé en zone de prescription		<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b><sup>6</sup>Si oui la transaction concerne un logement</b> , les travaux prescrits ont été réalisés			
<b><sup>6</sup>Si oui la transaction ne concerne pas un logement</b> , l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location.			
		<b>Oui</b>	<b>Non</b>

### Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en :

**Zone 1**   
très faible

**Zone 2**   
faible

**Zone 3**   
modérée

**Zone 4**   
moyenne

**Zone 5**   
forte

### Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3

Oui

Non

### Information relative à la pollution des sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)

Oui

Non

### Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T\*

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente

\* catastrophe naturelle minière ou technologique

Oui

Non

### Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Vendeur/bailleur

date/lieu

Acquéreur/locataire

Information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, les pollutions de sols, pour en savoir plus, consultez le site Internet :

[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)